
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 28 OCTOBRE 2015 À 15 h AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Monsieur le maire,	Bruno Guilbault
Mesdames et Messieurs les conseillers,	Louise Poirier Katy Dupuis Raymond Rougeau Renald Breault Kimberly St Denis
Est absente. Madame la conseillère,	Katy Dupuis



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maître Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent :

Monsieur François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-542

Il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant, en retirant le point 8:

1. Ouverture de la séance – Mot du maire
2. Adoption de l'ordre du jour

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

3. Octroi de contrat – Service de nettoyage – Réseau d'égout
4. Octroi de contrat – Travaux de drainage pluvial et d'enlèvement de structures de béton existantes au stationnement de l'hôtel de ville
5. Octroi de contrat – Concession casse-croûte – Plage municipale — Saison hivernale 2015-2016
6. Octroi de mandat – Relevé topographique – Réfection et mise aux normes du barrage X0004204 (barrage du lac Rawdon)
7. Octroi de contrat – Correctifs et ajouts – Caserne incendie

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8. Carnaval 2016 — Approbation de la programmation et du budget **Retiré**
9. Embauche — Ressource temporaire – Préposée en bureautique — Service de la planification et du développement du territoire
10. Libération finale – Garantie d'exécution – Cession de la rue Rosaire – Lot numéro 4 996 126
11. Demande d'installation de deux luminaires de rue – Intersection chemin Kildare et route 341 et en face du 2711 rue Force
12. Entretien du pont Lane – Entente avec la municipalité de Saint-Liguori
13. Emprunt au fonds de roulement — Ajout d'une patinoire de hockey — Parc Nichol
14. Correspondance
15. Affaires nouvelles
16. Période de questions
17. Levée de la séance

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

3. OCTROI DE CONTRAT – SERVICE DE NETTOYAGE – RÉSEAU D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres sur invitation le 9 octobre 2015 auprès de deux (2) soumissionnaires potentiels pour le Service de nettoyage – Réseau d'égout;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions en date du 20 octobre 2015 provenant des entreprises Léveillé fosses septiques (1993) inc. et ABC Environnement inc.;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme a été déposée par l'entreprise ABC Environnement inc., au montant de 19 085,85 \$, taxes incluses, les résultats étant les suivants :

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS

ENTREPRISES	CAMION VACUUM AVEC OPÉRATEUR \$/HRE	TRAVAUX 80 HRES	CAMION COMBINÉ AVEC OPÉRATEUR \$/HRE	CAMION COMBINÉ AVEC OPÉRATEUR ET AIDE OPÉRATEUR \$/HRE	TRAVAUX 40 HRES	TRAVAUX TOTAL	CONFORMITÉ
Léveillé (1993) inc.	140 \$	11 200 \$	175 \$	175 \$	7 000 \$	18 200 \$	Conforme
ABC Environnement inc.	115 \$	9 200 \$	155 \$	185 \$	7 400 \$	16 600 \$	Conforme

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 23 octobre 2015.

15-543 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer le contrat pour le Service de nettoyage – Réseau d'égout au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise ABC Environnement inc., au montant de 19 085,85 \$, taxes incluses, et que cette dépense soit répartie dans les postes budgétaires numéros 02 415 00 521, 02 415 00 526, 02 414 00 526, 02 415 01 521, 02 320 00 522, 02 701 55 522, 02 701 53 526, 02 701 51 522.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

4. OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE DRAINAGE PLUVIAL ET D'ENLÈVEMENT DE STRUCTURES DE BÉTON EXISTANTES AU STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres sur invitation le 16 octobre 2015 auprès de trois (3) soumissionnaires potentiels pour les travaux de drainage pluvial et d'enlèvement de structures de béton existantes au stationnement de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions en date du 27 octobre 2015 provenant des entreprises DG Gagnon inc. et Excavations Carroll inc.;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme a été déposée par l'entreprise Excavations Carroll inc. au montant de 31 485,90 \$, taxes incluses, les résultats étant les suivants :

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS (TAXES INCLUSES)

ENTREPRISES	TRAVAUX TOTAL	CONFORMITÉ
DG Gagnon inc.	41 391,00 \$	Conforme
Excavations Carroll inc.	31 485,90 \$	Conforme

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations de M. François Rochette, chargé de projets pour la Municipalité en date du 27 octobre 2015.

15-544 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer le contrat pour les Travaux de drainage pluvial et d'enlèvement de structures de béton existantes au stationnement de l'hôtel de ville au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Excavations Carroll inc. au montant de 31 485,90 \$, taxes incluses, et que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 03 330 10 001.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution

5. OCTROI DE CONTRAT – CONCESSION CASSE-CROÛTE – PLAGE MUNICIPALE – SAISON HIVERNALE 2015-2016

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de continuer à offrir un service de casse-croûte au site de la plage municipale durant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de l'entente avec l'entreprise 9299-0597 Québec inc. pour offrir ce service durant la saison hivernale 2015-2016;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du Service des loisirs et de la culture.

15-545 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

De renouveler l'entente avec l'entreprise 9299-0597 Québec inc. pour la concession et l'exploitation du casse-croûte à la plage municipale pour la saison hivernale 2015-2016, sous réserve de la signature d'une nouvelle convention à cet effet.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, le contrat de concession à intervenir entre les parties.

6. OCTROI DE MANDAT – RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE – RÉFECTION ET MISE AUX NORMES DU BARRAGE X0004204 (BARRAGE DU LAC RAWDON)

CONSIDÉRANT qu'un relevé topographique est nécessaire afin de procéder à l'élaboration des plans et devis dans le dossier de la réfection et de la mise aux normes du barrage X0004204 (Barrage du lac Rawdon);

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la firme Dazé Neveu, arpenteurs géomètres, au montant de 7 365,00\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal avait prévu affecter une somme de 150 000 \$ provenant des surplus libres de la Municipalité en paiement comptant d'une partie du règlement d'emprunt numéro 140;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. François Rochette, chargé de projets pour la Municipalité.

15-546 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer le mandat de réaliser un relevé topographique dans le dossier de la réfection et de la mise aux normes du barrage X0004204 (Barrage du lac Rawdon) à la firme Dazé Neveu, arpenteurs géomètres, pour un montant de 7 365,00\$ plus les taxes applicables et à cette fin, le conseil municipal approuve un montant correspondant, provenant des surplus libres de la Municipalité.

D'autoriser M. François Rochette, gestionnaire du projet, et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

7. OCTROI DE CONTRAT – CORRECTIFS ET AJOUTS – CASERNE INCENDIE

CONSIDÉRANT la finalisation des travaux de la caserne incendie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'installer quatre drapeaux et de modifier la plaque de la trappe de sédimentation afin d'éviter des blessures;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de l'entreprise Les industries Usifab Rawdon inc., au montant de 2 610,00 \$ plus les taxes applicables, pour effectuer ces travaux;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. François Rochette, chargé de projets pour la Municipalité.

15-547 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer le contrat pour effectuer les travaux correctifs et les ajouts à la caserne incendie à l'entreprise Les industries Usifab Rawdon inc., au montant de 2 610,00 \$ plus les taxes applicables, et que ce montant soit financé à même le règlement d'emprunt numéro 096-1.

D'autoriser M. François Rochette, gestionnaire du projet, et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8. CARNAVAL 2016 — APPROBATION DE LA PROGRAMMATION ET DU BUDGET

Retiré

9. EMBAUCHE — RESSOURCE TEMPORAIRE – PRÉPOSÉE EN BUREAUTIQUE — SERVICE DE LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher une ressource temporaire à titre de préposée en bureautique au Service de la planification et du développement du territoire;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de la planification et du développement du territoire.

15-548 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

De ratifier l'embauche de Madame Odette Lachance, ressource temporaire, à titre de préposée en bureautique au Service de la planification et du développement du territoire à compter du 14 octobre 2015, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

10. LIBÉRATION FINALE – GARANTIE D'EXÉCUTION – CESSIION DE LA RUE ROSAIRE – LOT NUMÉRO 4 996 126

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil municipal tenue le 18 janvier 2011, la résolution numéro 11-9 a été adoptée relativement à l'approbation du plan image, document requis préalablement à une demande relative à un lotissement ou une opération cadastrale lorsque le projet implique un terrain pouvant comprendre plus de 2 lots en vertu du Règlement administratif numéro 24-99 relatif à l'émission des permis et certificat d'autorisation et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil municipal tenue le 10 juillet 2012, la résolution numéro 12-275 a été adoptée relativement à l'approbation des plans et devis, produits par le Groupe Forces, ingénieurs-conseils, consultant pour le promoteur M. Marcel Laurin, présentés pour la construction des infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil municipal tenue le 19 août 2014, le conseil a accepté par la résolution numéro 14-379, la réception provisoire des travaux et le transfert de la propriété de l'assiette de rue, les infrastructures construites et les ouvrages avec une retenue de garantie d'exécution d'une année en conformité avec le Règlement de lotissement numéro 62-2010 de la Municipalité de Rawdon et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE la fin de la période de garantie se terminait le 10 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du directeur des Travaux publics justifie la réception finale des travaux;

15-549 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :

De procéder à la réception définitive et à la libération de la garantie d'exécution de la rue Rosaire – Lot numéro 4 996 126.

11. DEMANDE D'INSTALLATION DE DEUX LUMINAIRES DE RUE – INTERSECTION CHEMIN KILDARE ET ROUTE 341 ET EN FACE DU 2711 RUE FORCE

CONSIDÉRANT des demandes d'installation de deux luminaires de rue à l'intersection du chemin Kildare et de la Route 341 et en face du 2711 rue Force afin d'accroître la visibilité;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'achat, et d'installation, desdits lampadaires s'élèveront à environ 1000 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics.

15-550 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :

De procéder à l'installation de deux luminaires de rue à l'intersection du chemin Kildare et de la Route 341 et en face du 2711 rue Force, pour un budget total de 1000 \$, plus les taxes applicables, et que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02 340 00 521 (Entretien éclairage de rue).

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

12. ENTRETIEN DE LA STRUCTURE P-05048 (PONT LANE) – ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIGUORI

CONSIDÉRANT QUE la structure P-05048 (Pont Lane) est une des principales voies d'accès entre les municipalités de Rawdon et de Saint-Liguori;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports demande de procéder au planage et au réasphaltage de ce pont;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Liguori demande à la Municipalité d'agrée à une entente intermunicipale afin de partager les frais de ce projet estimés à 12 400\$;

15-551 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

De mandater le directeur général et secrétaire-trésorier afin de négocier une entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Liguori pour l'entretien du la structure P-05048 (Pont Lane) et à signer, pour et au nom de la municipalité cette entente.

D'autoriser le paiement d'au plus 50% du coût du projet et que et que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 03 310 00 000.

13. EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT — AJOUT D'UNE PATINOIRE DE HOCKEY — PARC NICHOL

CONSIDÉRANT l'adoption le 25 mars 2015 par la résolution numéro 15-163, de la Politique sur les saines habitudes de vie qui vise « (...) la mise en place d'environnements favorables à l'adoption et au maintien des conditions gagnantes à un mode de vie physiquement actif (...) »;

CONSIDÉRANT le taux très élevé d'utilisation de la patinoire extérieure destinée au hockey situé à la plage municipale;

CONSIDÉRANT que les joueurs de tout âge et de tout niveau doivent se partager la même patinoire ce qui comporte des risques pour leur sécurité;

CONSIDÉRANT les demandes multiples pour une seconde patinoire destinée au hockey qui ont été formulées par les citoyens;

CONSIDÉRANT que l'installation d'une nouvelle patinoire extérieure au parc Nichol nécessite l'acquisition des bandes de hockey, l'installation d'une borne-fontaine, la location d'une roulotte et des modifications à l'éclairage actuellement en place;

15-552 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser l'installation d'une nouvelle patinoire extérieure, au parc Nichol incluant l'acquisition des bandes de hockey, l'installation d'une borne-fontaine, la location d'une roulotte et des modifications à l'éclairage actuellement en place, jusqu'à concurrence d'un montant de 30 000 \$, et que la dépense soit financée par le fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq (5) ans.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

14. CORRESPONDANCE

15. AFFAIRES NOUVELLES

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et son amendement, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

15-553

Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, Monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 15 h 20.

(Signé)

Me Caroline Gray
Directrice Service du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe

(Signé)

Bruno Guilbault
Maire